
**COMPTE RENDU DU 23 FEVRIER 2021 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :**BESSE** : Eric COLLIN**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR - Christine MORETTI - Valérie VESCOVI**CARNOULES** : Christian DAVID - Christophe CORTES - Stéphanie GIACCHI**FLASSANS SUR ISSOLE** : Jean-Louis PORTAL - Aude BODY - Franck GUALCO**GONFARON** : Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD**LE LUC** : Dominique LAIN - Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE - Pierre BEDRANE - Philippe ICHE - Nathalie NIVIERE - Geoffrey DAVID - Martine WAGNER**PIGNANS** : Fernand BRUN - Carole OLIBE - Jean SANTONI - Fabienne SCOTTO**PUGET VILLE** : Catherine ALTARE - Jean-Pierre ROUX - Céline FERRARO - Marie-Laurence FLOCH MALAN**LE THORONET** : Marjorie VIORT**POUVOIRS – EXCUSES****BESSE** : Marie-Paule MARTINELLI pouvoir à Eric COLLIN

Hervé RASTEGUE pouvoir à Thierry BONGIORNO

CABASSE : Yannick SIMON - Michelle SARDAILLON pouvoir à Thierry BONGIORNO**LE CANNET DES MAURES** : André DEL PIA pouvoir à Jean-Luc LONGOUR**GONFARON** : Thierry BONGIORNO - Sophie BETTENCOURT AMARANTE

Sophie BETTENCOURT AMARANTE - Paul CAIRE

LE LUC : Sandrine ROGER pouvoir à Pierre BEDRANE - Véronique BOULANGER**LES MAYONS** : Michel MONDANI**LE THORONET** : Franck GEOFFROY pouvoir à Marjorie VIORT

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 29 - Nombre de membres représentés : 6

Présents ou représentés : 35 - Quorum atteint

AUTRES PARTICIPANTS**Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes**Aude LAROCHE** Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes**Jérôme LEGALLOIS** Responsable du pôle Développement Economique**Florent FERRUCCI** Responsable du service aménagement de l'AREA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H10.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.En préambule, il informe le conseil communautaire que l'état de santé de **Yannick SIMON**, Président, s'améliore petit à petit. Il est toujours en rééducation.

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie dématérialisée dans les délais réglementaires.

1. ADMINISTRATION

1.1 Désignation du Président de séance

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, précise au conseil communautaire que même si ce n'est pas obligatoire, **Yannick SIMON**, Président, étant empêché, il convient de désigner le Président de séance du conseil communautaire du 23 Février 2021.

Les articles L2121-15 et L5211-1 du CGCT prévoient « *En cas d'absence, de suspensions, de révocation ou tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-président pris dans l'ordre es nominations* ».

En l'occurrence pour la Communauté de Communes Cœur du Var, le 1^{er} vice-président, c'est **Thierry BONGIORNO**.

Il est donc demandé au conseil communautaire de désigner **Thierry BONGIORNO**, président de séance pour le conseil communautaire du 23 Février 2021.

Le conseil communautaire propose :

- **De désigner Thierry BONGIORNO, Président pour la séance du conseil communautaire du 23/02/2021.**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.2 Adoption du compte rendu de la réunion du 02/02/2021

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, expose au conseil communautaire que le compte rendu du Conseil Communautaire du 02 Février 2021 a été adressé aux conseillers communautaires.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques il le soumet au vote.

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.3 Désignation du secrétaire de séance

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose Fernand BRUN.

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Création d'un emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe au budget principal

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, informe le conseil communautaire qu'afin de pouvoir nommer un agent par avancement de grade, il est nécessaire de créer par délibération un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe.

Monsieur Le 1^{er} Vice - Président propose de créer au tableau des effectifs un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la création au tableau des effectifs du budget général d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.**
- **De prévoir au budget de chaque exercice les crédits correspondants.**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Validation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2019

Pour permettre à la Collectivité concédante d'exercer son droit à contrôle comptable et financier en application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme l'Aménageur doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres à l'opération.

Ainsi, l'Aménageur adresse chaque année à la Collectivité, au 31 mars de chaque année au plus tard, un compte rendu technique et financier retraçant l'évolution de l'opération jusqu'au 31 décembre de l'année précédente. La crise du COVID et les élections repoussées n'ont pas permis de présenter ce document avant cette date.

Le compte-rendu est soumis à l'organe délibérant de la collectivité qui se prononce par un vote. La délibération sur le compte-rendu n'a pas valeur d'avenant au contrat mais acte la présentation de l'état des lieux de l'opération par le concessionnaire.

Le Projet

Le projet Varecopole a pour ambition de développer un parc d'activités économiques accompagné de services et de formation sur le thème des nouvelles technologies, de la formation et du développement durable à rayonnement départemental et régional avec des aménagements et des bâtiments exemplaires, situé au voisinage immédiat de l'échangeur autoroutier. L'opération contiendra aussi une part de logements et des équipements publics nécessaires à sa bonne intégration urbaine et environnementale.

Pour mémoire, la communauté de communes Cœur du Var a engagé l'opération d'aménagement Varecopole à travers plusieurs étapes :

- **30 mars 2011** : Le projet Varecopole est déclaré d'intérêt communautaire
- **23 octobre 2018** : La ZAC VARECOPOLE est créée par délibération du conseil communautaire
- **Janvier 2019** : L'AREA Sud est choisie comme concessionnaire de l'opération.

La Présentation

Florent FERRUCCI, responsable du service aménagement de l'AREA présente les activités réalisées au cours de l'exercice 2019. Sur cette première année de concession, l'AREA a débuté plusieurs missions relatives au suivi et la coordination générale de l'opération, notamment le lancement d'études relatives au dossier de réalisation ainsi que les études pré-opérationnelle qui déboucheront sur la mise en œuvre de travaux.

On peut noter plusieurs faits saillants sur l'année 2019 :

- Des prestataires ont été missionnés, notamment prestataire juridique pour étudier la solidité juridique des procédures passées et à préparer les procédures à venir.
- Une mise en concurrence pour la sélection d'une maîtrise d'œuvre urbaine a été lancée le 14 septembre 2019.
- Le dossier de demande de la subvention CRET a été constitué et a évolué durant le premier semestre 2019, avec une première demande déposée juin 2019 et complété en août 2019. La subvention a été validée par délibération du 16 octobre 2019, délibération n°19-811 pour un montant de 1 270 750 euros.
- L'opération a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2019 lors d'une conférence au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI).

- Suite à cette présentation un article « La ZAC Varecopole prend date au SIMI » a été publié le 12 décembre 2019 dans la revue spécialisée TPBM.
- Les dépenses de l'opération sont relativement minimales car il s'agit des frais de publicité de l'appel public à concurrence, aux frais d'expertise juridique et au forfait de rémunération annuel forfaitaire de l'aménageur

Remarques suite à la présentation

Christian DAVID, vice-président, rappelle qu'il avait voté contre ce contrat à cause du déficit de 3 millions d'euros pour Cœur du Var.

Certes, il y aura la fiscalité économique, mais la commune encaisserait aussi de la taxe foncière

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2019) de l'opération ZAC Varecopole,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, ledit traité ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

3.2 Validation du rapport 2019 de l'AREA

Jean-Luc LONGOUR, vice-président, informe le conseil communautaire que dans le cadre de ses impératifs de transparence et de ses obligations de communication, la collectivité doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport retraçant les activités des SPL dont elles possèdent une partie du capital ou auxquelles elles ont confié des conventions. La production des rapports annuels permet de retracer l'activité de ces sociétés au cours de l'exercice budgétaire précédent. Elle constitue une obligation pour les collectivités.

Monsieur Florent FERRUCCI, responsable du service aménagement de l'AREA, présente le rapport d'activité annuel de l'AREA. Il fait état de la construction et de la gestion des lycées en région SUD ainsi que des opérations d'aménagement menées par L'AREA.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2019 de la SPL AREA Région Sud.**
- **Donne quitus au représentant de la Cœur du Var pour l'année 2019.**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

4. FINANCES

Christian GERARD, DGS, rappelle au conseil communautaire qu'en application du CGCT, les EPCI comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, doivent dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, présenter un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Par ailleurs, lors du débat d'orientations budgétaires, un rapport sur l'avancement du projet de schéma de mutualisation 2015-2020 est présenté.

L'ensemble des rapports d'orientation budgétaire 2021 relatifs au budget principal et aux budgets annexes sont annexés au dossier.

4.1 Budget principal : Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Après la présentation du ROB 2021 par **Christian GERARD**, DGS, **Thierry BONGIORNO**, 1^{er} vice-président, lance le débat.

Aude BODY, Flassans, demande à quoi correspond le recrutement d'un agent pour « Petites villes de demain ».

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, indique que dans le cadre de ce dispositif, l'Etat a retenu les communes du Luc et du Cannet mais sous l'égide de la Communauté de Communes Cœur du Var.

L'Etat financera une partie du poste lié à la mise en place de ce dispositif, car les moyens humains actuels ne permettent pas de faire face à ce surcoût d travail.

Christian DAVID, vice-président, à propos de la GEMAPI s'interroge si les prestations ne vont pas baisser avec la baisse du montant de la taxe.

Christian GERARD, DGS, indique que dans le BP 2021 ont été prises en compte les cotisations demandées par les syndicats, 163 000€ pour le SMBVG et 300 000€ pour le SMA.

Les interventions étant terminées, **Thierry BONGIORNO**, 1^{er} vice-président, précise qu'avec l'analyse financière présentée en 2020, on ne pouvait pas échapper à une augmentation de la fiscalité.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 ci-annexé.**

Pour : 35	VOTE Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.2 Budget annexe Valorisation des déchets : Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Christian DAVID, Vice-Président, demande si dans le calcul des coûts entre l'ISDND de Septème et celui de Pierrefeu, a bien été pris en compte les frais de transfert. Il souligne qu'en dehors de l'aspect financier, l'impact environnemental est bien moindre avec un dépôt des déchets sur le site de Pierrefeu.

Aude LAROCHE, DGA, précise que dans le BP 2021, pour les 10% de déchets non fléchés sur un exutoire, le coût de traitement retenu est équivalent à celui de Pierrefeu soit 135 €/tonne, sans défalquer les coûts d'utilisation du quai ou du transfert car il demeure une incertitude quant à l'exutoire final.

Aude LAROCHE indique que dans l'étude de Mme Darellis cette donnée a par contre bien été prise en compte : les déchets évacués sur Pierrefeu ne nécessitent en effet ni l'utilisation du quai, ni un transfert en FMA. Malgré cela le surcoût de traitement + transport entre les 2 ISDND est estimé à plus de 500 000 € par an.

Christian DAVID, s'interroge également sur la hausse conjointe de la fiscalité sur les 2 budgets et l'impact sur le contribuable, la période n'étant pas des plus favorables.

Thierry BONGIORNO, vice-président, souligne la difficulté de faire autrement compte tenu des dépenses à la hausse qui s'imposent à Cœur du Var. Il indique qu'il sera effectivement nécessaire de prendre chacun ses responsabilités.

Catherine ALTARE, maire de Puget Ville s'interroge sur la suppression de la collecte des jours fériés et des difficultés inhérentes.

Aude LAROCHE précise que cette suppression permettra de faire des économies. Elle a été validée en Bureau puis en comité technique.

L'organisation prévue est la suivante :

- Faire des collectes de substitution sur tous les points collectifs les jours avant et après le férié ;
- Pour les lundis fériés, mettre en place une collecte de substitution des points collectifs le samedi qui précède
- Pour les vendredis fériés, mettre en place une collecte de substitution des points collectifs le samedi qui suit ;
- Pour le porte à porte, supprimer la collecte et la reporter la semaine suivante.

Les administrés seront informés dès à présent des nouvelles modalités de collecte via le site internet, réseaux sociaux et journal intercommunal.

A noter qu'aujourd'hui déjà de nombreuses personnes ne sortent pas leurs bacs les jours fériés (taux de présentation estimé à moins de 50%). De plus, il sera toujours possible d'orienter les administrés qui n'auraient pas la possibilité de stocker vers des points collectifs. Cette mesure, si elle avait été initiée sur le BP 2020, aurait permis d'économiser **34 000€**. Sur le BP 2021, cette organisation permettra d'économiser **26 000 €**.

Jean-Pierre ROUX, Vice-président, précise qu'il s'agit d'une expérimentation sur 1 année. Un bilan sera fait à l'issue.

Dominique LAIN, Vice-président, alerte sur la baisse des produits et services du domaine qui font supporter le coût du service quasi exclusivement sur la TEOM.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 du budget annexe Valorisation des déchets et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce Débat d'Orientation Budgétaire.**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.3 Budget annexe SPANC : Rapport sur les orientations budgétaires 2021

En l'absence d'intervention sur le ROB 2021 de ce budget annexe, **Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :**

- **De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 ci-annexé.**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.4 Budget annexe du Portaret : Rapport sur les orientations budgétaires 2021

En l'absence d'intervention sur le ROB 2021 de ce budget annexe **Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :**

- **De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 ci-annexé.**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.5 Subventions 2021

4.5.1 Mission locale Dracénie Cœur du Var

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire qu'il est proposé de reconduire l'aide apportée en 2020 soit 2€/habitant ajustée à la population légale au 01/01/2021 soit 72 340€.

Pierre BEDRANE, Le Luc, interpelle le conseil communautaire à propos de la subvention. Un courrier de la présidente de la Mission locale Dracénie Cœur du Var a été adressé demandant une participation à hauteur de 2,30€/habitant (voir pièce jointe au compte rendu). Compte tenu du contexte actuel, cette augmentation est très importante pour les jeunes car ils en ont besoin. Cela représente une augmentation de 10 800€.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, précise que s'il y a augmentation pour la Dracénie Cœur du Var, il faudra l'augmenter pour la Mission Locale Vallée du Gapeau au Coudon.

Jean-Luc LONGOUR, vice-président, indique qu'au niveau social, il faut augmenter la participation à 2,30€/habitant. Il faut trouver les 13 000€.

Christian DAVID, vice-président, n'est pas défavorable à cette augmentation s'il en est de même pour la Mission locale Vallée du Gapeau au Coudon.

Christian GERARD, DGS, indique que pendant de nombreuses années jusqu'en 2015, la participation de la CAD étant de 1,40€/habitant, alors que celle de la Communauté de Communes Cœur du Var était de 2€ et était actualisée avec la population chaque année. Enfin la CAD, a répondu négativement à la demande d'alignement à 2€/habitant au Président de Cœur du Var en 2010.

Il n'est pas exact de dire « la plus faible participation de Cœur du Var ».

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, demande au conseil communautaire de se prononcer :

- Sur une participation à 2€
- Sur une participation à 2,30€

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **De fixer la participation de la Communauté de Communes pour 2021 à la Mission Locale Dracénie Cœur du Var à hauteur de 2,30€ par habitant sur la base de 36 170 habitants soit 83 191€.**
- **D'adopter la convention ci-annexée.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

Pour : 34	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 1
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

La subvention 2021 s'établit comme suit :

- Population INSEE au 01/01/2021 : 36 170
- Participation financière : 2,30€
- Subvention 2021 : 83 191€

4.5.2 Mission locale Vallée du Gapeau au Coudon

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire que les communes de Carnoules et Puget-Ville sont rattachées à la Mission Locale Vallée du Gapeau au Coudon. Il est proposé de s'aligner à l'aide apportée à la Mission locale Dracénie Cœur du Var, soit 2,30€/habitant ajustée à la population légale au 01/01/2021.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose de reconduire l'aide de 2€/habitant :

- Population INSEE au 01/01/2021 : 7 906
- Participation financière : 2,30€
- Subvention 2021 : 18 183,80€

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer à la Mission Locale de la Vallée du Gapeau au Coudon une participation de 2,30€/habitant pour 2021 pour les communes de Carnoules et de Puget Ville, soit pour 7 906 habitants, une subvention de 18 183,80€.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.5.3 Conseil Départemental Fonds d'Aides aux Jeunes (F.A.J)

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire que depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes Cœur du Var participe financièrement au Fonds d'Aides aux jeunes géré par le Conseil Départemental du Var.

La gestion à l'échelle départementale permet de mutualiser les fonds.

La subvention accordée par Cœur du Var s'élève à 4 500€.

Il est proposé de reconduire la subvention pour 2021 soit **4 500€**.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention de 4 500 € au Conseil Départemental du Var au titre du FAJ pour l'exercice 2021.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.5.4 Syndicat de la Châtaigneraie

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire que depuis 2017, le conseil communautaire attribue une subvention de 1 500€ au Syndicat des producteurs de la Chataigneraie du Var.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500€ pour 2021 au Syndicat des producteurs de la Chataigneraie du Var.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention de 1 500€ au Syndicat des producteurs de châtaignes du Var pour l'année 2021.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.5.5 Chambre d'Agriculture du Var : Concours ambition installation

Christian GERARD, DGS, informe le conseil communautaire que par courrier du 15 Octobre 2020, la Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var, Fabienne JOLY, sollicite la Communauté de Communes Cœur du Var pour participer au financement du concours « Trophées de l'innovation et de l'installation ».

La subvention demandée s'élève à 1 000€ pour l'année 2021.

Le bureau du 10 Novembre a émis un avis favorable à cette demande.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention de 1 000€ à la Chambre d'Agriculture du Var pour participer au financement du concours « Trophées de l'innovation et de l'installation ».**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4.5.6 Amicale du personnel

Il est proposé d'attribuer une subvention pour 2021 de 4 500€ à l'amicale du personnel Cœur du Var.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer la subvention suivante pour l'exercice 2021 :**
 - **Amicale du personnel Cœur du Var : 4 500€.**

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

5. PÔLE TECHNIQUE

5.1 Demande de subvention ADEME – Rénovation énergétiques du siège de la CCCV

Christian DAVID, vice-président, informe le conseil communautaire que suite au résultat de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'étude EFFIDOMUS et du choix de réalisation du scénario n°3 de rénovation énergétique du siège de la CCCV établi conformément aux exigences du décret tertiaire 2020, il propose au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation du projet de rénovation énergétique du siège de la CCCV.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et du développement des énergies renouvelables dont l'objectif est d'atteindre l'autosuffisance énergétique du siège.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Financeurs	Montant
1- MOE et travaux	639 139.60€	Région 21.59%	138 000.00 €
		Etat (DSIL) 21.59%	138 000.00 €
		ADEME 30%	191 741.88 €
		Autofinancement 26.82%	171 397.72 €
TOTAL	639 139.60 €	TOTAL	639 139.60 €

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- De solliciter une subvention auprès de l'ADEME d'un montant de 191 741.88€ selon le plan de financement indiqué ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la demande de subvention.

Pour : 35	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

6. VALORISATION DES DECHETS

6.1 Demande de subvention pour le lancement d'une étude sur la mise en place d'actions incitatives innovantes

Aude LAROCHE, Responsable du pôle Valorisation des déchets, informe le conseil communautaire que la démarche de prévention des déchets reste une des priorités du pôle valorisation des déchets. Pour réduire les déchets résiduels, la mise en place d'une tarification incitative est bien souvent un levier puissant pour y parvenir.

En 2016, une étude sur la mise en place d'une tarification incitative avait été menée mais les élus avaient choisi de ne pas y donner suite compte tenu des investissements très importants à réaliser dans un délai limité mais aussi de la problématique des dépôts sauvages que cela soulevait.

C'est dans ce cadre que Cœur du Var s'interroge aujourd'hui sur la possibilité de récompenser les pratiques vertueuses de gestion des déchets de ses usagers sans toutefois recourir à la tarification incitative telle qu'elle existe aujourd'hui dans les textes.

Pour se faire, il est proposé de lancer une étude afin de définir quel serait le meilleur schéma de collecte associé à un système de gratification innovant des citoyens engagés et permettant à la fois :

- D'inciter les habitants et entreprises à s'engager plus avant dans le tri et la prévention, avec des résultats tangibles sur la diminution de la quantité globale de déchets et l'augmentation du recyclage et de la valorisation ;
- De réduire les coûts de collecte et traitement pour dégager les marges financières nécessaires à l'accompagnement sur la prévention ;
- De ne pas bouleverser les équilibres sociaux en place et sécuriser le budget en limitant les investissements lourds.

L'étude doit permettre l'analyse amont des conséquences de la mise en œuvre d'une opération de cet ordre, d'un point de vue technique, financier et organisationnel. Il s'agira de s'interroger dans un premier temps sur les points suivants :

- Quel est le contexte législatif aujourd'hui ?
- Dans ce contexte global, est-il possible d'instaurer facilement action incitative sans mettre en place une tarification incitative ?
- Quels sont les scénarii possibles ?

Dans un second temps, et après le choix du scénario par la collectivité, cette étude devra présenter un plan d'action pour l'instauration de cette action novatrice, et notamment répondre à la question : Comment mettre en œuvre dans le contexte actuel le scénario choisi par la collectivité ?

Cette étude serait réalisée en trois phases :

- une phase de diagnostic
- une phase d'étude des scénarii possibles
- une phase d'approfondissement du scénario retenu et plan d'actions.

Les résultats attendus sont :

- un état zéro complet sur les déchets et les particularités du territoire ;
- Une étude sur les pratiques existantes en lien avec l'incitation financière ou matériel envers les ménages engagés ;
- Des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
- Le plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi.

Le coût de cette étude a été estimée à 35 000 € TTC et pourrait être financée par l'ADEME à hauteur de 70%.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Etude « actions incitatives innovantes »	35 000 €	Subvention ADEME (70%)	24 500 €
		Auto financement (30%)	10 500 €
TOTAL	35 000 €	TOTAL	35 000 €

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **De valider le lancement d'une étude « actions incitatives innovantes » sur le territoire Cœur du Var.**
- **De solliciter auprès de l'ADEME une subvention à hauteur de 24 500 € pour mener à bien ce projet.**
- **D'inscrire les dépenses correspondantes au BP 2021.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.**

Pour : 35	<u>VOTE</u>	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE			

7. INFORMATIONS

7.1 Délibérations prises par le bureau

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, informe le conseil communautaire des délibérations prises par le bureau.

- DELBUR 2021/02 – TRANSFERT DE GESTION DES BIENS ENTRE L'EPF PACA ET L'AREA EN VUE DE GARDIENNER, SURVEILLER ET GERER POUR LE COMPTE DE L'EPF LE SITE CAUSSEREINE
- DELBUR 2021/03 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC MR ENZO COADOU
- DELBUR 2021/04 – RENOUELLEMENT DE LA CONVENTION DE COLLECTE SEPARÉE DES DEEE
- DELBUR 2021/05 – RENOUELLEMENT DES CONVENTIONS RELATIVES AUX LAMPES USAGEES
- DELBUR 2021/06 – DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE – CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT ET DE REMBOURSEMENT DES SUBVENTIONS PUBLIQUES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC VAR TRES HAUT DEBIT, DE 2020 A 2043

7.2 Centre de vaccination du Luc

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, remercie la commune du Luc pour la mise en place du centre de vaccination.

Dominique LAIN, vice-président, précise qu'aujourd'hui il y a une seule ligne, c'est-à-dire 48 vaccins, alors que l'on a reçu 12 000 appels.

Une demande d'une 2^{ème} ligne permettrait d'ouvrir des vaccinations car le calendrier est complet jusqu'à fin Mars 2021.

Cette mise en place nécessite une logistique humaines et matérielle et génère des coûts.

La Communauté de Communes Cœur du Var a été associée à cette demande à travers le logo, c'est une belle aventure. Il remercie l'Hôpital Local Départemental pour son aide de ce dossier.

7.3 Echangeur du Luc

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, fait état d'un article dans la presse sur ce dossier.

Dominique LAIN, vice-président, indique qu'il fait partie du comité technique à la demande du Président du Conseil Départemental.

Cet échangeur a été inscrit au contrat d'avenir Etat – Région qui permettra d'avoir un échangeur complet et non un demi échangeur. C'est une bonne nouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.